

# Calendriers des vaccinations recommandées pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

Les calendriers suivants ne couvrent pas toutes les situations possibles. Les calendriers de rattrapage pour les personnes en partie immunisées doivent être établis conformément à l'édition actuelle du *Guide canadien d'immunisation* ([www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html)) et aux critères d'admissibilité aux vaccins du programme public de vaccination ([www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html)). Il est fortement recommandé de lire la monographie du produit concerné.

## Enfants âgés de moins de 7 ans qui n'ont PAS été vaccinés pendant la petite enfance

Vaccin	1 <sup>re</sup> visite	Moment après la 1 <sup>re</sup> visite					Entre 6 et 12 mois après la dernière dose	Entre 4 et 6 ans
		4 semaines	6 semaines	8 semaines	4 mois	6 mois		
DCaT-VPI-Hib	◆			◆	◆		◆	
dcaT-VPI								(◆)
Pneu-C-13	◆			(◆)	(◆)			
Men-C-C	◆							
Inf	◆	(◆)						
RRO	◆			Généralement entre 4 et 6 ans ◆				
Var	(◆)			Généralement entre 4 et 6 ans (◆)				
<b>OU</b>								
RROV	(◆)			Généralement entre 4 et 6 ans (◆)				

( ) Les parenthèses indiquent que ces doses ne sont peut-être pas requises.

**Vaccin antidiphthérique, antitétanique, anticoquelucheux acellulaire, antipoliomyélitique inactivé, *Haemophilus influenzae* de type b (DCaT-VPI-Hib)** : Quatre doses requises de vaccin DCaT-VPI. Comme il n'y a pas de vaccin DCaT-VPI au Canada, il faut utiliser le DCaT-VPI-Hib pour toutes les doses.

**Vaccin antitétanique à dose réduite, diphtérique à dose réduite, anticoquelucheux acellulaire, antipoliomyélitique inactivé (dcaT-VPI)** : Omettre la dose entre l'âge de 4 et 6 ans si la quatrième dose du vaccin DCaT-VPI-Hib a été administrée après le quatrième anniversaire.

**Vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent (Pneu-C-13)** : Première visite entre l'âge de 2 et 11 mois : 3 doses. Première visite entre l'âge de 12 et 23 mois : 2 doses. Première visite entre l'âge de 24 et 59 mois (cinquième anniversaire) : 1 dose. Les doses doivent être séparées par un minimum de 8 semaines. Les personnes à risque élevé en raison de problèmes médicaux ou qui habitent dans les collectivités des Premières Nations pourraient avoir besoin d'une dose additionnelle. Les personnes partiellement immunisées peuvent consulter le *Guide canadien d'immunisation* pour le nombre approprié de doses requis ([www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-16-vaccin-contre-pneumocoque.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-16-vaccin-contre-pneumocoque.html)).

**Vaccin méningococcique conjugué monovalent (Men-C-C)** : Une dose à 12 mois ou plus tard.

**Rougeole, rubéole, oreillons (RRO)** : Le vaccin RRO peut être administré lorsqu'on ne vaccine pas contre la varicelle. Deux doses sont requises à au moins 4 semaines d'intervalle. La première dose est administrée à l'âge de 12 mois ou plus tard et la deuxième dose est généralement administrée entre 4 et 6 ans.

**Varicella (Var)** : Si sensible à la varicelle - 2 doses à au moins 3 mois d'intervalle. La première dose est administrée à l'âge de 12 mois ou plus tard et la deuxième dose est généralement administrée entre 4 et 6 ans. Lorsqu'une protection rapide est nécessaire, un intervalle minimum de 4 semaines entre les doses peut être utilisé. La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination (voir les critères de réceptivité ci-dessous).

# Calendriers des vaccinations recommandées pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

## Réceptivité et immunité à la varicelle :

([www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-24-vaccin-contre-varicelle.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-24-vaccin-contre-varicelle.html))

Les personnes qui répondent à N'IMPORTE LEQUEL des critères suivants sont considérées comme étant immunisées contre la varicelle :

- preuve attestant l'immunisation par 2 doses de vaccin à composant antivarielleux;
- preuve d'immunité fournie par un laboratoire.

Si la varicelle est survenue après 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé ne peuvent être considérés comme une preuve fiable d'immunité, car la mise en œuvre des programmes de vaccination à une dose a eu un effet marqué sur la prévalence de la varicelle de type sauvage. Des antécédents autodéclarés ou un diagnostic de varicelle ou de zona posé par un fournisseur de soins de santé ne sont pas considérés comme une preuve acceptable d'immunité pour :

- les personnes immunodéprimées.

Les personnes qui reçoivent une greffe de cellules souches hématopoïétiques doivent être considérées comme réceptives dans les premiers temps qui suivent la greffe, même si elles présentent des antécédents de vaccination, de varicelle ou de zona, ou sont positives à la sérologie. Aux fins de la prophylaxie après l'exposition, une personne immunodéprimée ayant obtenu des résultats négatifs aux tests de détection des anticorps doit être considérée réceptive.

**Rougeole, rubéole, oreillons et varicelle (RROV) :** La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination (voir ci-dessus). Si encore sensible à la varicelle - 2 doses à au moins 3 mois d'intervalle. Lorsqu'une protection rapide est nécessaire, un intervalle minimum de 4 semaines entre les doses peut être utilisé. La première dose est administrée à l'âge de 12 mois ou plus tard et la deuxième dose est généralement administrée entre 4 et 6 ans.

**Grippe (Inf) :** La vaccination annuelle est recommandée pour les enfants. Les enfants de 6 mois à moins de 9 ans recevant le vaccin contre la grippe pour la première fois : 2 doses à au moins 4 semaines d'intervalle.

## Enfants âgés de 7 à 17 ans qui n'ont PAS été vaccinés pendant la petite enfance

Vaccin	1 <sup>re</sup> visite	Moment après la 1 <sup>re</sup> visite					De 6 à 12 mois après la dernière dose	10 ans après la dernière dose
		4 semaines	6 semaines	8 semaines	3 mois	6 mois		
dcaT-VPI ou dcaT	◆			◆			◆	◆
VPI	(◆)			(◆)			(◆)	
Men-C-C	◆ 7 à 10 ans							
Men-C-C ou Men-C-ACYW-135	◆ 11 à 17 ans							
HB	◆ 11 à 17 ans	(◆)				◆		
HPH	◆			(◆)		◆		
Inf				◆ (◆)				
RRO	◆	◆						
Var	(◆)				(◆)			
<b>OU</b>								
RROV	(◆) 7 à 12 ans				(◆)			

( ) Les parenthèses indiquent que ces doses ne sont peut-être pas requises.

**Diphtérie, coqueluche acellulaire, tétanos et virus de la polio inactivé (dcaT-VPI) ou diphtérie, coqueluche acellulaire et tétanos (dcaT) :** En l'absence d'antécédents de vaccins antitétaniques ou antipoliomyélitiques, les trois doses de la première série devraient être composées du vaccin dcaT-VPI, le vaccin dcaT étant administré dans le cadre du programme d'immunisation de la 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> année (13 à 15 ans) comme

# Calendriers des vaccinations recommandées pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

rappel. Si la série est commencée après la 8<sup>e</sup> ou la 9<sup>e</sup> année, l'injection de rappel du vaccin dcaT devrait être administrée 10 ans après la dernière dose du vaccin dcaT-VPI. Le vaccin dcaT est également recommandé pour les femmes enceintes à chaque grossesse. La période optimale pour recevoir le vaccin dcaT se situe entre la 27<sup>e</sup> et la 32<sup>e</sup> semaine de grossesse, même si le vaccin peut être administré à tout moment durant la grossesse.

**Virus de la polio inactivé (VPI) :** Nécessaire uniquement si une série de vaccins contre le tétanos et la coqueluche a déjà été reçue, d'où la nécessité d'une protection contre la polio uniquement. Deux doses de vaccin contenant le VPI devraient être administrées à 4 à 8 semaines d'intervalle, suivies d'une troisième dose administrée 6 à 12 mois après la deuxième dose.

**Antiméningococcique conjugué contre les méningococcies du type C (Men-C-C) :** Les enfants âgés de 7 à 10 ans qui n'ont jamais été vaccinés contre le méningocoque de type c : 1 dose; l'antiméningococcique conjugué quadrivalent sera aussi offert dans le cadre du Programme d'immunisation des élèves de 6<sup>e</sup> année. Les enfants nés entre 1995 et 2007 qui n'ont pas reçu le vaccin dans le cadre du programme scolaire de 4<sup>e</sup> année : 1 dose.

**Antiméningococcique conjugué quadrivalent (Men-C-ACYW-135) :** Les enfants nés en janvier 2008 et après qui n'ont pas reçu le vaccin dans le cadre du Programme d'immunisation de la 6<sup>e</sup> année : 1 dose. Les enfants âgés de 7 à 10 ans : voir l'antiméningococcique conjugué contre les méningococcies du type C.

**Rougeole, rubéole, oreillons (RRO) :** Le vaccin RRO peut être administré lorsqu'on ne vaccine pas contre la varicelle. (Remarque : on ne peut pas utiliser le vaccin RROV pour les enfants de 13 ans et plus). Deux doses sont requises à au moins 4 semaines d'intervalle.

**Varicella (Var) :** Les enfants de 7 à 12 ans : 2 doses à au moins 3 mois d'intervalle, si l'enfant n'a reçu aucun vaccin contre la varicelle auparavant et qu'il demeure réceptif. Si une protection rapide est nécessaire, l'intervalle minimum entre les doses peut être de 4 semaines. Les enfants de 13 à 17 ans : 2 doses à au moins 6 semaines d'intervalle. Lorsqu'une protection rapide est nécessaire, un intervalle minimum de 4 semaines entre les doses peut être utilisé. La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination (voir les critères de réceptivité ci-dessous).

## Réceptivité et immunité à la varicelle

([www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-24-vaccin-contre-varicelle.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-24-vaccin-contre-varicelle.html))

Les personnes qui répondent à N'IMPORTE LEQUEL des critères suivants sont considérées comme étant immunisées contre la varicelle :

- preuve attestant l'immunisation par 2 doses de vaccin à composant antivarielleux;
- preuve d'immunité fournie par un laboratoire.

Si la varicelle est survenue avant 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé sont considérés comme des preuves fiables d'immunité pour les personnes en bonne santé, y compris les femmes enceintes sans exposition importante à la varicelle.

Si la varicelle est survenue après 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé ne peuvent être considérés comme une preuve fiable d'immunité, car la mise en œuvre des programmes de vaccination à une dose a eu un effet marqué sur la prévalence de la varicelle de type sauvage. Des antécédents autodéclarés ou un diagnostic de varicelle ou de zona posé par un fournisseur de soins de santé ne sont pas considérés comme une preuve acceptable d'immunité pour :

- les femmes enceintes en bonne santé avec une exposition importante à la varicelle;
- les personnes immunodéprimées;

Les personnes qui reçoivent une greffe de cellules souches hématopoïétiques doivent être considérées comme réceptives dans les premiers temps qui suivent la greffe, même si elles présentent des antécédents de vaccination, de varicelle ou de zona, ou sont positives à la sérologie. Aux fins de la prophylaxie après l'exposition, une personne immunodéprimée ayant obtenu des résultats négatifs aux tests de détection des anticorps doit être considérée réceptive.

**Rougeole, rubéole, oreillons et varicelle (RROV) :** Les enfants de 7 à 12 ans : 2 doses à au moins 3 mois d'intervalle. Si l'enfant a entre 13 et 17 ans, il faut séparer les vaccins RRO et Var, car le vaccin RROV n'est pas autorisé pour les enfants de plus de 13 ans. La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination (voir les critères de réceptivité ci-dessus). Si une protection rapide est nécessaire, l'intervalle minimum entre les doses peut être de 4 semaines.

**Hépatite B (HB) :** Les enfants âgés de 11 à 17 ans : 2 ou 3 doses en fonction de l'âge au moment de la vaccination et du produit utilisé. Les enfants de 11 à 16 ans : 2 doses de 1,0 ml de Recombivax HB<sup>MD</sup> (avec un intervalle de 4 à 6

# Calendriers des vaccinations recommandées pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant

mois entre les doses) OU d'Engerix<sup>MD</sup>-B (avec un intervalle de 6 mois entre les doses). Les enfants de 16 à moins de 19 ans : 3 doses de 0,5 ml de Recombivax HB<sup>MD</sup> OU d'Engerix<sup>MD</sup>-B à 0, 1 et 6 mois (première visite = mois 0).

Consulter le [Tableau 3 : Doses et calendriers recommandés pour les vaccins à composant anti-HB](#) du Guide canadien d'immunisation pour connaître les recommandations par produit et selon l'âge et le trouble médical.

**Virus du papillome humain (HPV)** : Les enfants de 11 à 14 ans : calendrier préféré à 2 doses : à 0 mois et à 6 mois (première visite = 0 mois). Les enfants âgés de 15 ans et plus, les personnes dont le système immunitaire est compromis et les personnes chez qui le risque est accru : 3 doses (à 0, 2 et 6 mois). Veuillez consulter les critères d'admissibilité aux vaccins financés publiquement ([www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html](http://www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html)) pour consulter une liste des critères à haut risque.

**Grippe (Inf)** : La vaccination annuelle est recommandée pour tous les enfants. Les enfants de 6 mois à moins de 9 ans recevant le vaccin contre la grippe pour la première fois : 2 doses à au moins 4 semaines d'intervalle. Les enfants âgés de 9 ans et plus : 1 dose (quels que soient leurs antécédents de vaccination contre la grippe).

## Adultes de 18 ans et plus qui n'ont PAS été vaccinés auparavant

Vaccin	1 <sup>re</sup> visite	Moment après la 1 <sup>re</sup> visite				Entre 6 et 12 mois après la dernière dose	Tous les 10 ans après la dernière dose
		4 semaines	6 semaines	8 semaines	6 mois		
dcaT	◆						
Td				◆ (après la dose de dcaT)		◆	◆
HB	◆	◆			◆		
RRO	◆	(◆)					
Var	(◆)	(◆)					
Pneu-P-23	◆						
Men-C-C	◆						
VPH	◆			◆	◆		
Inf				◆			

( ) Les parenthèses indiquent que ces doses ne sont peut-être pas requises.

**Diphthérie, coqueluche acellulaire et tétanos (dcaT)** : Si aucun antécédent de vaccin contre le tétanos n'a été signalé, la première dose de la série de vaccins contre le tétanos doit être complétée par le vaccin dcaT, suivie de deux doses du vaccin Td. S'il existe des antécédents de vaccins contre le tétanos, mais pas contre la coqueluche à l'âge adulte, le vaccin dcaT peut être administré lorsque la dose de rappel de 10 ans contre le tétanos est prévue, si la date est connue. Il n'y a pas d'intervalle minimum entre les vaccins Td et dcaT. Le vaccin dcaT est également recommandé pour les femmes enceintes à chaque grossesse. La période optimale pour recevoir le vaccin dcaT se situe entre la 27<sup>e</sup> et la 32<sup>e</sup> semaine de grossesse, même si le vaccin peut être administré à tout moment durant la grossesse.

**Tétanos et diphthérie (Td)** : Si aucun antécédent de vaccin contre le tétanos n'a été signalé, la première dose de la série de vaccins contre le tétanos devrait être le vaccin dcaT. Deux doses supplémentaires de vaccin contre le tétanos (Td) sont nécessaires (2 mois après le dcaT, puis 6 à 12 mois après la dernière dose). Une dose est ensuite administrée tous les 10 ans après une série primaire complète (3 doses de vaccin antitétanique).

**Hépatite B (HB)** : Les personnes nées le 1<sup>er</sup> janvier 1989 ou plus tard qui n'ont pas reçu le vaccin dans le cadre du programme d'immunisation dans les écoles : calendrier de 3 doses à 0, 1 et 6 mois (première visite = mois 0) avec un minimum de 4 semaines entre la première et la deuxième dose, de 2 mois entre la deuxième et la troisième dose, et de 4 mois entre la première et la troisième dose.

Consulter le [Tableau 3 : Doses et calendriers recommandés pour les vaccins à composant anti-HB](#) du Guide canadien d'immunisation pour connaître les recommandations par produit et selon l'âge et le trouble médical.

**Rougeole, rubéole, oreillons (RRO)** : Les personnes nées en **1985 ou plus tard** : 2 doses à au moins 4 semaines d'intervalle. Les adultes nés entre **1970 et 1984** : 1 dose. Exceptions : Les étudiants et les travailleurs de la santé qui ne sont pas immunisés : 2 doses à au moins 4 semaines d'intervalle. On suppose généralement que les adultes nés **avant**

## Recommended Immunization Schedules for Individuals NOT Previously Immunized

---

**1970** ont développé une immunité naturelle contre la rougeole et les oreillons et qu'ils n'ont pas besoin de recevoir le vaccin RRO. Exceptions : Les travailleurs de la santé qui ne sont pas immunisés : 2 doses à au moins 4 semaines d'intervalle; les étudiants qui ne sont pas immunisés : 1 dose. Les adultes réceptifs à la rubéole, peu importe l'âge : 1 dose.

### Réceptivité et immunité à la rubéole

Les personnes qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants sont considérées comme étant immunisées contre la rubéole. Par contre, les personnes qui ne répondent à AUCUN des critères suivants sont considérées comme étant réceptives à la rubéole :

- preuve attestant qu'elles ont reçu un vaccin contenant le virus de la rubéole le jour de leur premier anniversaire ou après celui-ci;
- antécédents de rubéole confirmés en laboratoire;
- preuve d'immunité fournie par un laboratoire.

**Varicelle** (Var) : Les personnes nées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 31 décembre 2007 qui n'ont reçu aucun vaccin contre la varicelle auparavant et qui sont réceptives : 2 doses à au moins 4 semaines d'intervalle. La réceptivité à la varicelle doit être évaluée avant la vaccination.

### Réceptivité et immunité à la varicelle

([www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-24-vaccin-contre-varicelle.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-24-vaccin-contre-varicelle.html))

Les personnes qui répondent à N'IMPORTE LEQUEL des critères suivants sont considérées comme étant immunisées contre la varicelle :

- preuve attestant l'immunisation par 2 doses de vaccin à composant antivarielleux;
- preuve d'immunité fournie par un laboratoire.

Si la varicelle est survenue avant 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé sont considérés comme des preuves fiables d'immunité pour les personnes en bonne santé, y compris les femmes enceintes sans exposition importante à la varicelle et les travailleurs de la santé qui sont ou qui ont été employés dans les milieux de soins de santé canadiens. En général, les adultes de 50 ans ou plus en bonne santé sont considérés comme immunisés contre la varicelle, même si la personne ne se rappelle pas avoir eu la varicelle ou le zona.

Si la varicelle est survenue après 2004, des antécédents autodéclarés ou un diagnostic posé par un fournisseur de soins de santé ne peuvent être considérés comme une preuve fiable d'immunité, car la mise en œuvre des programmes de vaccination à une dose a eu un effet marqué sur la prévalence de la varicelle de type sauvage. Des antécédents autodéclarés ou un diagnostic de varicelle ou de zona posé par un fournisseur de soins de santé ne sont pas considérés comme une preuve acceptable d'immunité pour :

- les femmes enceintes en bonne santé avec une exposition importante à la varicelle;
- les personnes immunodéprimées;
- les travailleurs de la santé nouvellement embauchés par un système de soins de santé au Canada.

Les personnes qui reçoivent une greffe de cellules souches hématopoïétiques doivent être considérées comme réceptives dans les premiers temps qui suivent la greffe, même si elles présentent des antécédents de vaccination, de varicelle ou de zona, ou sont positives à la sérologie. Aux fins de la prophylaxie après l'exposition, une personne immunodéprimée ayant obtenu des résultats négatifs aux tests de détection des anticorps doit être considérée réceptive.

**Vaccin antipneumococcique polysaccharidique 23-valent** (Pneu-P-23) : Les adultes âgés de 65 ans et plus, les adultes à risque élevé en raison de problèmes médicaux, les résidents d'établissements de soins de longue durée, les sans-abris et les personnes qui consomment des drogues illicites : 1 dose. Les personnes qui présentent le risque le plus élevé pourraient avoir besoin d'une dose de rappel après 5 ans. Veuillez consulter les critères d'admissibilité aux vaccins du programme public de vaccination ([www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html)) pour obtenir la liste des troubles médicaux à risque élevé et les critères d'admissibilité pour recevoir une dose de rappel.

**Vaccin méningococcique conjugué monovalent** (Men-C-C) : Les adultes nés entre 1995 et 2007 qui n'ont pas reçu le vaccin dans le cadre du programme scolaire de 4<sup>e</sup> année : 1 dose.

**Virus du papillome humain** (VPH) : Les femmes nées le 1<sup>er</sup> janvier 1997 ou plus tard et les hommes nés le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ou plus tard : 3 doses à 0, 2 et 6 mois (première visite = mois 0).

**Grippe** (Inf) : Vaccination recommandée pour tous les adultes : 1 dose annuelle.